

Règlement ministériel du 30 août 1996 portant abrogation et remplacement des annexes du règlement grand-ducal du 10 novembre 1994 fixant les teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires.

RECTIFICATIF

Au Mémorial A – N° 68 du 3 octobre 1996, l'annexe I au règlement sous rubrique, reproduite aux pages 2032 et ss, est à faire suivre par une annexe II telle que reproduite ci-après:

A N N E X E II

1. Teneurs maximales de résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires d'origine végétale.

Note préliminaire:

Le signe * dans la troisième colonne de l'annexe II sous 1. indique le seuil de détection de la méthode d'analyse de routine.

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Acéphate	Agrumes	1
	Fruits à pépins	0,5
	Tomates	0,5
	Choux de Bruxelles	2
	Choux pommés	2
	Laitues	1
	Houblon	2
	Thé	0,1 *
	Céréales	0,02*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Acide cyanhydrique et cyanures, exprimés en acide cyanhydrique	Noix	6
	Légumes-fruits	0,2
	Epices et herbes séchées	15
	Graines oléagineuses	6
	Fèves tropicales	6
	Céréales	15
	Farines	6
	Thé	6
	autres denrées alimentaires végétales	0,05*
Aclonifen	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Alachlore	Toutes les denrées d'origine végétale	0,02*
Aldicarbe: somme de l'aldicarbe, de son sulfoxyde et de sa sulfone, exprimée en aldicarbe	Agrumes	0,2
	Noix de Pécan	0,2
	Choux-fleurs	0,2
	Choux de Bruxelles	0,2
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Aldrine } isolément ou Dieldrine } ensemble expr. (HEOD) } en dieldrine (HEOD)	Fruits	0,05
	Légumes-racines et tubercules	0,05
	Légumes à bulbe	0,05
	Autres légumes	0,1
	Thé	0,02
	Céréales	0,01
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Amitraz: somme de l'amitraz et de tous les métabolites contenant la fraction 2, 4 diméthyl-amiline, exprimée en amitraz	Oranges	1
	Fruits à pépins	1
	Pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	1
	Tomates	0,5
	Thé	0,1*
	Houblon (séché) y compris les granulés de houblon et la poudre non concentrée	50
	Céréales	0,02*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
Amitrole (Aminotriazole)	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Anilazine	Céréales	0,1
	Autres produits	0,05*
Asulame	Epinards	0,1
	Autres denrées d'origine végétale	0,05
Atrazine	Toutes les denrées d'origine végétale	0,1*
Azinphos-éthyl	Fruits	0,05
	Légumes	0,05
	Autres denrées d'origine végétale	0,02*
Azinphos-méthyl	Agrumes	1
	Raisins	1
	Autres fruits	0,5
	Légumes	0,5
	Autres denrées d'origine végétale	0,05
Azocyclotin (voir cyhexatin)		
Barbane	} exprimés en 3-Chlor-aniline	0,1
Chlorprophame		0,1
Chlorbufame		0,1
		0,1
		0,1
		0,1
		5
		0,1
		0,05*
		0,05*
Bénalaxyl	Raisins de table et raisins de cuve	0,2
	Oignons	0,2
	Tomates	0,2
	Poivrons	0,2
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Benazoline	Toutes les denrées d'origine végétale	0,05*
Benfuracarbe	Thé	0,1*
	Houblon (séché), y compris les granulés de houblon et la poudre non concentrée	5
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Bénomyl Carbendazime Thiophanateméthyl	somme exprimée en carben dazime	
	Agrumes	5
	Fruits à pépins	2
	Fruits à noyau	2
	Raisins de table et raisins de cuve	3
	Fraises	2
	Fruits de ronces (autres que sauvages)	2
	Groseilles	2
	Groseilles à maquereau	2
	Bananes	1
	Olives	2
	Carottes	2
	Céleris-raves	2
	Salsifis	2
	Rutaboga	2
	Navets	2
	Oignons	2
	Tomates	2
	Poivrons	2
	Aubergines	0,5
	Concombres	0,5
	Cornichons	0,5
	Melons	0,5
	Courges	0,5
	Choux (développement de l'inflorescence)	2
	Choux de Bruxelles	2
	Laitues et similaires	2
	Cresson d'eau	0,1*
	Endives : witloof	0,1*
	Légumineuses potagères	2
	Céleris	2
	Champignons (autres que sauvages)	1
	Fèves de soja	0,2
	Orge	0,5
	Autres céréales	0,1*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1*
Bentazone	Légumineuses potagères	0,2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Benzoximate	Fruits à pépins	0,5
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Benzoylprop-éthyl	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Bifenox	Fruits	0,05
	Légumes	0,05
	Céréales	0,05
Bifenthrine	Raisins	0,2
	Autres fruits	0,3
	Légumes	0,1
	Céréales	0,1
	Thé	0,1 *
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Binapacryl	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)	
Bitertanol	Fruits à pépins	0,3	
	Griottes	0,3	
	Cornichons	0,3	
	Concombres	0,3	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*	
Bromacil	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*	
Bromophos	Fruits à pépins	2	
	Fruits à noyaux	1	
	Baies et petits fruits	1	
	Légumes-feuilles	2	
	Radis	2	
	Choux	1	
	Carottes	1	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2	
	Bromophos-éthyl	Thé	0,1*
Houblon		0,1*	
Autres denrées alimentaires d'origine végétale		0,05*	
Bromophénoxime	Céréales	0,1	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*	
Bromopropylate	Agrumes	3	
	Bananes	3	
	Fruits à pépins	2	
	Raisins	2	
	Fruits à noyau	2	
	Fraises	2	
	Légumes	1	
	Thé	0,1 *	
	Céréales	0,1 *	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*	
	Bromoxynil	Céréales	0,1
Autres denrées alimentaires d'origine végétale		0,05*	
Bromure de méthyle	Noix	0,1	
	Abricots, pêches, prunes, raisins, figes	0,1	
	Graines oléagineuses	0,1*	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*	
Bromures inorganiques exprimés en ions Br	Fraises	20	
	Noix	50	
	Légumes-feuilles	50	
	Agrumes	30	
	Autres légumes	30	
	Céréales	50	
	Fèves de cacao	50	
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	5	
Butocarboxime Butoxycarboxime	} isolément ou en semble expr. en butoca- boxime	Fruits	1
		Légumes	1
		Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Butoxyde de pipéronyle	Céréales Fruits Légumes Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	10 3 3 3 0,5
Buturoni Monolinuron Monuron	solément ou ensemble, y compris leurs produits de dégradation, d'origine végétale exprimée en 4-chloroaniline	0,5 0,2 0,1 0,1 0,05
Camphéchloré (Toxaphène)	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,1*
Captafol	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,02*
Captane Folpet	somme de captane et de folpet	3 10 10 3 2 3 2 2 2 2 2 0,1*
Carbaryl	Fruits à pépins Groseilles Mûres Autres baies et petits fruits Fruits à noyau Tomates Pois et haricots frais Scaroles Endives Poireaux Laitues Autres denrées alimentaires d'origine végétale	3 3 3 3 2 3 2 2 2 2 2 0,1*
Carbendazine, (voir Benomyl)	Abricots Fruits à pépins Pêches Raisins Prunes Autres fruits Laitues et similaires Choux (Brassicées) Autres légumes Riz Autres céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	3 3 3 3 3 1 3 3 1 1 0,5 0,1
Carbofuran, somme de carbofuran et de 3-hydroxycarbofuran exprimée en carbofuran	Carottes Céleri-raves Panaïs Radis Ail Oignons Echalottes Choux Thé Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,3 0,3 0,3 0,5 0,3 0,3 0,3 0,2 0,2* 10 0,1* 0,1*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Carbophenothion	Agrumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 0,05
Carbosulfan	Carottes Panais Thé Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,1 0,1* 0,05* 0,05*
Carboxine	Céréales	0,05
Cartap	Thé	20
Chinométhionate	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,3 0,3 0,1*
Chlorbenzilate	Noix Autres fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 2 2 0,05
Chlorbufame (voir Barbane)		
Chlordane (somme des isomères cis et trans)	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale, y compris le thé et les céréales	0,02*
Chlorfenvinphos(somme des isomères alpha et bêta)	Agrumes Légumes racines et tubercules Légumes à bulbes Céleris Persil Champignons Autres légumes Autres denrées alim.d'origine végétale	1 0,5 0,5 0,5 0,5 0,05 0,1 0,05*
Chloridazon	Betteraves rouges Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,1
Chlorméquat, exprimé en chlorméquat cation	Poires Raisins Céréales 5 Autres denrées aliment. d'origine végétale	3 1 0,05*
Chlorobromuron expr. en 3-chloro-4-bromoaniline	Fruits Légumes Pommes de terre Autres denrées aliment. d'origine végétale	0,2 0,2 0,2 0,05
Chlorophenpropméthyl	Céréales	0,1

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Chlorothalonil	Raisins de table Ail Oignons Echalottes Solanacées Concombres Cornichons Choux de Bruxelles Pois (non écossés) Froment Seigle Orge Avoine Triticale Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,5 0,5 0,5 2 1 1 0,5 2 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1* 0,01*
Chloroxuron	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,2 0,05*
Chlorprophame (CIPC) } Propane (IPC) } Chlorpyrifos	séparé ment ou ensemble Pommes de terre	5
	Agrumes Fruits à pépins Prunes Raisins de table et de cuve Fraises Kiwis Betteraves rouges Carottes Panais Rutaboga Navets Oignons Solanacées Brassicées (autres que choux-raves) Laitues et similaires Fines herbes Légumes-tiges Légumes potagères Thé Céréales Houblon séché Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,3 0,5 0,2 0,5 0,2 2 0,2 0,1 0,2 0,2 0,2 0,2 0,5 0,1 0,2 0,2 0,2 0,2 0,1* 0,05* 0,1* 0,05*
Chlorpyrifos-méthyl	Fruits à pépins Raisins de table et raisins de cuve Fraises Solanacés Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale y compris les céréales	0,5 0,2 0,5 0,5 0,1* 0,1* 0,05*
Chlorthiamide	voir dichlobénil	
Chlorsulfuron	Céréales	0,01
Chlortoluron	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Clofentézine	Toutes les denrées alimentaires	0,01*
Clopyralyde	Fraises	0,2
	Brassicées (choux)	0,3
	Céréales	0,5
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Cuivre (composés de) exprimés en Cu	Fruits	20
	Légumes	20
	Autres produits alimentaires d'origine végétale	10
Cyanazine	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Cyanures	voir acide cyanhydrique	
Cycluron	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Cyflutrine, y compris d'autres mélanges de constituants isomères (somme des isomères)	Fruits à pépins	0,2
	Cerises	0,2
	Prunes	0,2
	Raisins de table et raisins de cuve	0,3
	Tomates	0,05*
	Choux fleurs	0,05
	Choux pommés	0,2
	Laitues et similaires	0,5
	Légumineuses potagères	0,05
	Graines de colza	0,05
	Thé	0,1*
	Houblon	20
	Mais	0,05*
	Autres céréales	0,02*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02
Cyhexatin (somme de azocytotin, cyhexatin et oxyde de dicyclohexyl-étain, exprimés en cy hexatin)	Houblon	10
	Agrumes	2
	Kiwi	2
	Raisins	2
	Fruits à pépins	1
	Fraises	0,2
	Légumes-fruits	1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Cymoxanil	Raisins	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Cyperméthrine (somme des isomères)	Agrumes	2
	Fruits à pépins	1
	Abricots	2
	Cerises	1
	Pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
	Prunes	1
	Raisins de table et de cuve	0,5
	Fruits de ronces (autres que sauvages)	0,5
	Baies et fruits sauvages	2
	Solanacées	0,5
	Cucurbitacées à peau comestible	0,2
	Cucurbitacées à peau non comestible	0,2
	Choux (développement de l'inflorescence)	0,5
	Choux pommés	0,5
	Choux de Bruxelles	0,5
	Choux feuilles	1
	Choux-raves	0,2
	Laitues et similaires	2
	Epinards et similaires	0,5
	Endives (witloof)	0,5
	Fines herbes	2
	Haricots (non écosés)	0,5
	Céleris	0,2
	Artichauts	0,2
	Poireaux	0,5
	Champignons sauvages	1
	Graines de lin	0,2
	Graines de pavot	0,2
	Graines de sésame	0,2
	Graines de tournesol	0,2
	Graines de colza	0,2
	Graines de coton	0,2
	Houblon	30
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Cyproconazole	Céréales	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*
2,4-D	Agrumes	2
	Céréales	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Dalapon	Fruits à pépin	1
	Baies	1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Daminozide (somme de daminozide et de 1,1-diméthyl-hydrazine exprimée en daminozide)	Agrumes	0,02*
	Noix	0,05*
	Fruits à pépins	0,02*
	Baies et petits fruits	0,02*
	Fruits divers	0,02*
	Légumes, frais ou non cuits, à l'état congelé ou séché	0,02*
	Légumineuses séchées	0,02*
	Graines oléagineuses	0,05*
	Pommes de terre	0,02*
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Céréales	0,02*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Dazomet, exprimé en méthylisothiocyanate	Pommes de terre	0,2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
2,4-DB	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
DDT (somme de p,p'-DDT, o,p'-DDT, p,p'-DDE et d'origine végétale p,p'-TDE, exprimés en DDT)	Thé	0,2
	Autres denrées alimentaires	0,05*
Deltaméthrine	Fruits à pépins	0,1
	Fruits à noyau	0,1
	Raisins de table et de cuve	0,1
	Fruits de ronces autres que sauvages	0,1
	Groseilles	0,2
	Groseilles à maquereau	0,2
	Figues	0,1
	Kiwis	0,1
	Olives	0,1*
	Ail	0,1
	Oignons	0,1
	Echalottes	0,1
	Oignons de printemps	0,2
	Solanacées	0,2
	Curbitacées à peau comestible	0,1
	Maïs doux	0,2
	Choux (développement de l'inflorescence)	0,1
	Choux pommés	0,1
	Choux de Bruxelles	0,1
	Choux (développement des feuilles)	0,5
	Laitues et similaires	0,5
	Epinards et similaires	0,5
	Endives: Witloof	0,2
	Fines herbes	0,5
	Haricots	0,2
	Pois (non écossés)	0,1
	Artichauts	0,2
	Légumineuses séchées	1
	Graines de Colza	0,1
	Thé	5
	Houblon	5
	Céréales	1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Déméthion-S- méthyl Oxydéméton- méthyl Déméton-S- méthyl-sulphone	} séparément ou ensemble exprimés en déméthon-s-méthyl	Fruits 0,4 Légumes, sauf carottes 0,4 Céréales 0,2 Carottes et autres produits alimentaires d'origine végétale 0,05*
Dialifos	Fruits à pépins 0,5 Raisins 0,5 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,05	
Diallate somme Triallate	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,1
Diazinon	Noix 0,05 Autres fruits 0,5 Légumes 0,5 Céréales et autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,05	
Dibromoéthane-1,2 (dibromure d'éthylène)	Thé 0,1* Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,01*	
Dicamba	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Dichlobénil	Fruits 0,1 Légumes 0,1 Céréales 0,1 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,02*	
Dichlofluamide (exprimé en diméthylaminosulfanilide)	Fruits à pépins 1 Oignons 1 Tomates 1 Laitues et similaires 5 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,1*	
Dichlorprop (incluant p-dichlorprop)	Thé 0,1* Houblon 0,1* Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,05*	
Dichlorpropène	Toutes les denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Dichlorvos	Céréales 2 Produits céréaliers 0,5 Fruits 0,1 Légumes 0,1 Thé 0,1* Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,02*	
Dicofol	Fruits 2 Légumes 0,5 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,01*	
Dieldrine	voir aldrine	
Diéthofencarbe	raisins 1 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,05*	
Difénoconazole	Céréales 0,02 Autres denrées alimentaires d'origine végétale 0,02	

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Difenzoquat (cation)	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
Diflubenzuron	Fruits à pépins Brassicées (choux) Champignons Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 1 0,2 0,05*
Diflufenican	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05 0,02*
Diméthoate (pour le métabolite ométhoate voir cette substance)	Fruits Légumes Céréales Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 1 0,2 0,2 0,05*
Diméthomorphe	Raisins Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,02*
Diniconazole	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05 0,05*
Dinocap	Fruits à pépins Baies et petits fruits Légumes-fruits Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,5 0,1 0,05*
Dinosèbe	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,05*
Dinoterbe	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Dioxathion	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,05*
Diphénylamine	Fruits à pépins Autres denrées alimentaires d'origine végétale	3 0,02*
Diquat, exprimé en diquat cation	Légumes Pommes de terre Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,1 2 0,05*
Disulfoton (disulfoton déméton-S-méthyl et leurs sulfoxydes et sul- fones)	} voir déméton-S-méthyl	

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)		
Dithiocarbamates (toutes substances donnant du sulfure de carbone exprimés en CS2)	Agrumes	2		
	Fruits à pépins	2		
	Abricots	2		
	Cerises	1		
	Pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	2		
	Prunes	1		
	Raisins de table et de cuve	2		
	Fraises (autres que les fraises des bois)	0,05*		
	Fruits de ronces (autres que sauvages)	2		
	Groseilles	2		
	Groseilles à maquereau	2		
	Betteraves rouges	0,5		
	Carottes	0,5		
	Céleris-raves	0,2		
	Panais	0,5		
	Radis	0,5		
	Salsifis	0,5		
	Ail	0,5		
	Oignons	0,5		
	Echalottes	0,5		
	Oignons de printemps	0,5		
	Solanacées	2		
	Concombres	0,5		
	Cornichons	2		
	Courgettes	2		
	Cucurbitacées à peau comestible	2		
	Choux	2		
	Laitues et similaires	5		
	Cresson d'eau	2		
	Endives; witloof	0,2		
	Fines herbes	5		
	Légumineuses potagères	2		
	Houblon	25		
	Noix	0,1*		
	Graines oléagineuses	0,1*		
	Thé	0,1*		
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*		
	Diuron Linuron Neburon	} isolément ou ensemble y compris les produits de dégradation exprimés en 3,4-dichloro-aniline	Asperges	1
			Céleris-raves	0,2
			Carottes	0,2
			Céréales	0,2
			Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
	DNOC(Dinitro-Ortho-Crésol)	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*	
Dodine	Fruits à pépins	1		
	Fruits à noyau	1		
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2*		
Efosite d'aluminium exprimé en acide éthyl-phosphoreux	Raisins	2		

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Endosulfan (somme alpha et de bêta endosulfan et de sulfate d'endo- sulfan)	Fruits Légumes racines Autres légumes Maïs Autres céréales Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,2 1 0,2 0,1 30 0,05*
Endrine	Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,01*
Epoxyconazole	Tous les produits d'origine végétale	0,05*
EPTC (Eptam)	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,02*
Etephon	Noix Fruits à pépins Cerises Groseilles (à Grappes rouges, blanches ou noires, cassis) Autres fruits Oignons Tomates Poivrons Autres légumes Orge et seigle Froment et triticales Autres céréales Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 3 3 5 0,05* 0,5 3 3 0,05* 0,5 0,2 0,05* 0,1* 0,1* 0,05*
Ethiofencarbe Ethiofencarbe-sulfoxyde Ethiofencarbe-sulphone	isolément ou ensemble exprimés en éthiofen-carbe Fruits à pépins Fruits à noyaux Légumes Pommes de terre Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 2 1 0,2 0,05
Ethion	Agrumes Fruits à pépins Fruits à noyau Raisins Autres fruits Légumes Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 0,5 0,5 0,5 0,1 0,1 2 0,05*
Ethirimol	Fruits à pépins Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,2 0,05*
Ethofumesate	Tous les produits d'origine végétale	0,1
Ethoprophos	Tous les produits d'origine végétale	0,02*
Ethoxyquine	Fruits à pépins	3

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Etrimpfos	Fruits à pépins Fruits à noyau Raisins Légumes à bulbes Autres légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,2 0,2 0,1 0,2 0,05*
Fenarimol	Fruits à pépins Raisins de table et raisins de cuve Fraises (autres que les fraises de bois) Groseilles (à grappes rouges, blanches ou noires, cassis) Groseilles à maquereau Autres fruits Légumes-feuilles et fines herbes Autres légumes Thé Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,3 0,3 0,3 1 1 0,02* 0,05* 0,02* 0,05* 5 0,02* 0,02*
Fenbutatin oxyde	Fruits à pépins Fruits à noyau Raisins Fraises Autres fruits Cornichons Autres légumes-fruits Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 1 1 1 0,2 1 0,5 0,1*
Fenchlorazole-éthyle	Céréales Autres produits alimentaires d'origine végétale	0,1 0,02*
Fenchlorphos (somme du fenchlorphos et du fenchlorphos oxon, exprimé en fenchlorphos)	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,01*
Fenitrothion	Agrumes Autres fruits Légumes Céréales Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 0,5 0,5 0,5 0,5 0,02*
Fenoxycarbe	Fruits à pépins Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,05*
Fenpiclanil	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,02*
Fenpropimorphe	Poireaux Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,2 0,05*
Fentin-acétate } Fentin-hydroxyde } somme exprimée en fentin-hydroxyde	Carottes Céleri Pommes de terre Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 1 0,1 0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Fenvalérate y compris d'autres mélanges de constituants (somme des isomères)	Agrumes Fruits à pépins Abricots Cerises Pêches Raisins de table et de cuve Tomates Poivrons Concombres Courges Pastèques Choux (développement de l'inflorescence) Choux pommés Choux de Chine Choux-raves Graines oléagineuses Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 1 0,5 0,5 0,5 1 1 0,2 0,2 0,2 0,5 1 1 1 1 0,1 5 0,05* 0,05*
Ferbame	(voir dithiocarbamates)	
Flucythrinate (somme des isomères)	Fruits à pépin Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,1* 0,05*
Flurochloridone	Pommes de terre Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05 0,01*
Flurénol	Céréales	0,05
Fluroxypyr	Céréales	0,05
Flusilazol	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,01*
Flutriafol	Céréales	0,1
Folpet	voir captane	
Fonofos	Brassicées (choux) Poireaux Radis Oignons Carottes Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,3 0,3 0,3 0,3 0,05 0,05*
Formothion	Agrumes Autres fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,1 0,1 0,05*
Fuberidazol	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05* 0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Furathiocarbe	Fruits	0,05*
	Choux (développement de l'inflorescence)	0,1
	Autres légumes	0,05*
	Thé	0,1*
	Houblon	5
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Glufosinate	Pommes de terre	0,2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Glyphosate	Champignons sauvages	50
	Graines de lin	10
	Graines de Colza	10
	Froment	5
	Seigle	5
	Triticale	5
	Orge	20
	Avoine	20
	Autres céréales	0,1*
	Son	20
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1*
Guazatine	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
Haloxypop-Ethoxy-Ethyl	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,02*
HCH-Hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha et bêta)	Fruits	0,02
	Légumes	0,02
	Céréales	0,02
	Thé	0,2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*
Heptachlore (somme de l'heptachlore et de l'heptachlore-expoxyde)	Epices et herbes séchées	0,1
	Thé	0,02
	Céréales	0,01
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*
Hexachlorobenzène (HCB)	Légumes	0,05
	Epices et herbes séchées	0,1
	Céréales	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale y compris le thé	0,01*
Hexythiazox	Fruits à pépins	0,05
	Raisins	0,05
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*
Hydrazide maléique	Oignons	10
	Pomme de terre de conservation	50
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1*
Hydrogène phosphoré	Céréales	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Imazalil	Agrumes	5
	Fruits à pépins	5
	Fraises	2
	Bananes	2
	Solanacées	0,02*
	Cucurbitacées à peau comestible	0,2
	Melons	0,5
	Pommes de terre de conservation	5
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Céréales	0,02*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Imazaméthabenz	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
loxynil	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Iprodione	Pamplemousses	5
	Noix de Queensland	5
	Fruits à pépins	5
	Fruits à noyau	5
	Raisins de table et de cuve	10
	Fraises	10
	Fruits de ronce (autres que sauvages)	5
	Myrtilles (fruits de l'espèce vaccinium myrtilles)	10
	Groseilles	10
	Groseilles à maquereau	10
	Bananes	5
	Kiwis	5
	Céleris-raves	5
	Carottes	5
	Radis	5
	Ail	5
	Oignons	5
	Echalottes	5
	Oignons de printemps	5
	Solanacées	5
	Cucurbitacées à peau comestibles	2
	Melons	5
	Choux (développement de l'inflorescence)	5
	Choux de Bruxelles	5
	Choux pommés	5
	Choux (développement de feuilles)	5
	Choux-raves	0,1
	Laitues et similaires	10
	Endives: witloof	1
	Fines herbes	10
	Légumineuses potagères	5
	Céleris	5
	Fenouil	5
	Légumineuses séchées	0,2
	Graines de Colza	0,5
	Froment	0,5
	Autres céréales	0,02*
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Isofenphos, somme de isofenphos et de isofenphos-oxon, isofenphos	Légumes Autres denrées alimentaires exprimés end'origine végétale	0,1 0,05*
Isoproturon, y compris les métabolites et produits de dégradation, exprimés en 4-isopropyl-aniline	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,01*
Isoxaben	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,01*
Lambda-Cyhalothrine	Noix Fruits à pépins Abricots Pêches (y compris nectarines et hybrides similaires) Autres fruits à noyau Raisins de table et raisins de cuve Fruits de ronces (autres que sauvages) Groiseilles (à grappes rouges, blanches ou noires, cassis) Groiseilles à maquereau Autres fruits Cucurbitacées a peau cosmetible Choux de Bruxelles Choux pommés Laitues et similaires Fines herbes Haricots non écosés Pois écosés Autres légumes Graines oléagineuses Thé Houblon Orge Autres céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05* 0,1 0,2 0,2 0,1 0,2 0,02 0,1 0,1 0,02* 0,1 0,05 0,2 1 1 0,2 0,2 0,02* 0,02 1 10 0,05 0,02* 0,02*
Lénacile	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
Lindane (gamma HCH)	Fruits à noyau Raisins Autres fruits Carottes légumes-feuillus Autres légumes Céréales Pommes de terre Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,5 1 0,1 2 1 0,1 0,1 0,2 0,01*
Linuron	(voir Diuron)	
Malathion } Malaoxon } somme exprimée en malathion	Agrumes Autres fruits Légumes-racines et tubercules Autres légumes Céréales Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 0,5 0,5 3 8 0,1* 0,02*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Mancozèbe	(voir dithiocarbamates)	
Manèbe	(voir dithiocarbamates)	
MCPA } isolément ou en MCPB } semble exprimés en MCPA	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
MCPP	(voir Mécoprop)	
Mécoprop	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Mépiquat (chlorure de mépiquat)	Céréales	0,5
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Mercaptodimethur	(voir Méthiocarb)	
Métalaxyl	Noix	0,05*
	Fruits à pépins	1
	Fruits à noyau	0,05*
	Raisins de table	2
	Raisins de cuve	1
	Fraises (autres que les fraise des bois)	0,5
	Fruits de ronces (autres que sauvages)	0,05*
	Autres fruits	0,05*
	Carottes	0,1
	Panais	0,1
	Choux pommés	1
	Autres légumes	0,05*
	Thé	0,1*
	Houblon	10
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Métaldehyde	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Métamitrone	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Méthabenzthiazuron	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Méthamidophos	Agrumes	0,2
	Tomates	0,5
	Aubergines	0,2
	Concombres	1
	Choux (développement de l'inflorescence)	0,1
	Choux pommés	0,5
	Laitues	0,2
	Graines de coton	0,1
	Houblon	2
	Thé	0,1*
	Céréales	0,01*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,01*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Méthidathion	Agrumes Noix Fruits à pépins Fruits à noyau Raisins de table et de cuve Olives Autres fruits Légumes Graines de colza Thé Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 0,05* 0,3 0,2 0,5 1 0,02* 0,02* 0,05* 0,1* 3 0,02* 0,02*
Méthiocarb (Mercaptodimethur)	Légumes feuillus Fruits à pépins Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,2 0,05*
Méthomyl Tiodicarbe: somme du méthomyl et du thiocarbe exprimé en méthamyle	Pommes Raisins de table et de cuve Cucurbitacées à peau noncomestible Fèves de soja Graines de coton Thé Houblon ¹⁰ Autres denrées d'origine végétale	1 3 0,2 0,2 0,5 0,1* 0,05*
Méthoxychlore	Fruits Légumes Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	10 10 2 0,05*
Méthyl-isothiocyanate	(voir Dazomet)	
Métirame	(voir Dithiocarbamates)	
Métobromuron (y compris produits de dégradation exprimés en 4 bromoaniline)	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Métolachlore	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Métoxuron	Carottes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,05*
Métribuzine	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
Mévinphos (somme des isomères Cis et trans)	Abricots Autres fruits à noyau Fruits à pépins Agrumes Autres fruits Légumes-feuillus Autres légumes Houblon Pommes de terre Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,5 0,2 0,2 0,1 0,5 0,1 0,5 0,1 0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Monocrotophos	Agrumes Fèves de soja Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,05 0,1 0,02*
Monolinuron Monuron	} voir Buturon	
Naprobamide	Graines de colza Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,05*
Neburon	voir Diuron	
Nuarimol	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05 0,01*
Ométhoate	Cerises Baies et autres petits fruits Autres fruits Légumes-racines et tubercules Oignons Epinards Endive: witloof Artichauts Poireaux Autres légumes Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,4 0,1 0,2 0,1 0,1 0,4 0,4 0,4 0,1 0,2 0,1 0,02*
Oxodiazon	Fruits Riz	0,05 0,05
Oxadixyl	Fraises Pommes de terre Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05 0,05 0,01*
Oxamyl	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05
Oxydemeton-méthyl	(voir déméton-S-méthyl)	
Paraquat	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,05*
Parathion y compris Paraoxon }	somme de parathion et de paraoxon Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,5 0,05*
Parathion-méthyl y compris Paraoxon-méthyl }	somme de parathion- méthyl et paraoxon-méthyl Fruits Légumes Thé Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2 0,2 0,2 0,05*
Penconazole	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05* 0,01*
Pencycuron	Pommes de terre	0,02
Pendiméthaline	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Perméthrine (somme des isomères)	Agrumes	0,5
	Noix	0,1
	Fruits à pépins	1
	Fruits à noyau	1
	Raisins de table et de cuve	1
	Fraises	1
	Fruits de ronces (autres que sauvages)	0,05
	Groseilles	1
	Groseilles à maquereau	1
	Kiwis	1
	Céleris-raves	0,1
	Radis	0,1
	Oignons	1
	Echalottes	1
	Oignons de printemps	1
	Solanacées	0,5
	Cucurbitacées à peau comestible	0,1
	Cucurbitacées à peau non comestible	0,1
	Maïs doux	0,1
	Choux-fleurs	0,1
	Choux de Bruxelles	1
	Choux pommés	1
	Choux (développement des feuilles)	1
	Laitues et similaires	2
	Epinards et similaires	1
	Fines herbes	2
	Haricots (non écosés)	0,5
	Pois (non écosés)	0,1
	Céleris	2
	Fenouil	1
	Poireaux	0,5
	Rhubarbe	2
	Arachides	0,1
	Graines de colza	0,1
	Graines de moutarde	0,1
	Graines de coton	0,2
	Maïs	0,2
	Autres céréales	2
	Houblon	0,1*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Phénmédiophame	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1*
Phosalone	Fruits à pépins	2
	Pêches	2
	Olives	0,1
	Autres fruits	1
	Légumes-racines et tubercules	0,1
	Autres légumes	1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Phoséthyl	Agrumes	5
	Fraises	2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,2*
Phosmet (somme du phosmet et du phosmet oxon, exprimée en phosmet)	Thé	0,1*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Phosphamidon	Fruits Légumes Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,15 0,15 0,05 0,05
Phosphures, exprimés en hydrogène phosphoré	Céréales Autres denrées alimentaires (Phosphine) d'origine végétale	0,1 0,01*
Phoxime	Thé Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,05*
Piperonyl-butoxyde	voir butoxyde de pipéronyle	
Pirimicarbe	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,5 0,05*
Pirimiphos-méthyl	Mandarines (y compris clémentines et autres hybrides) Autres agrumes Kiwis Carottes Choux (de développement de l'inflorescence) Choux de Bruxelles Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 1 2 1 1 2 5 0,05*
Prochloraz	Agrumes Bananes Avocats Mangues Champignons Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	8 8 2 2 0,5 0,5 0,01*
Procymidone	Raisins de table et de cuve Fraises Framboises Kiwis Ail Oignons Echalottes Solanacées Cucurbitacées à peau comestible Cucurbitacées à peau non comestible Laitues et similaires Haricots (non écosés) Graines de tournesol (avec coque) Graines de Colza Fèves de soja Autres graines oléagineuses Noix Thé Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	5 5 10 5 0,2 0,2 0,2 2 1 1 5 2 1 1 1 0,05* 0,1* 0,1* 0,1* 0,02* 0,02*
Profenofos	Thé	0,1*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Propargite	Thé	0,1*
Propaquizafop	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Propame (IPC)	(voir Chlorprophame)	
Propiconazole	Abricots	0,2
	Pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	0,2
	Raisins de table et raisins de cuve	0,5
	Autres petits fruits et baies (autres que sauvages)	0,05
	Avocats	0,1
	Autres fruits	0,05*
	Légumes	0,05*
	Thé	0,1*
	Houblon	0,1*
	Céréales	0,05*
	Autres denrées alimentaire d'origine végétale	0,05*
Propinèbe	(voir dithiocarbamates)	
Proxoxur	Fruits	3
	Légumes	3
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Propyzamide	Laitues et similaires	0,1
	Endives: witloof	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Prosulfocarbe	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Pyrazon	voir chloridazon	
Pyréthrines (somme de pyréthrinés I et II, de cinérines I et II et de jasmolines I et II)	Fruits	1
	Légumes	1
	Céréales	3
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*
Pyridate	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Pyrifénos	Fruits à pépins	2
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05
Quinalphos	Thé	0,1*
Quintozone, somme de quintozone pentachloraniline et de pentachloranisol	Bananes	1
	Légumes feuillus	0,3
	Autres légumes	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02*
Roténone	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Séthoxydime	Légumes à bulbes	0,2
	Légumes feuillus	0,5
	Autres légumes	1
	Fraises	1
	Pommes de terre	0,1
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Simazine	Fruits Légumes Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,1 0,1 0,05*
Soufre	Fruits Légumes (à l'exception des légumes racines et tubercules) Autres denrées alimentaires d'origine végétale	50 50 0,5
Sulcotrione	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Sulfotep	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,01*
Sulfure de carbone	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,01*
2,4,5-T	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
TCA (acide trichloroacétique) et ses sels exprimé en TCA	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Tébuconazole	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,05*
TEPP	Thé Houblon Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,02* 0,02* 0,01*
Terbuphos	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Terbutylazine	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Terbutryne	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Tetrachlorure de carbone	Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1 0,01*
Tetrachlorvinphos	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 1 0,02*
Tetradifon } isolément ou ensemble Tetrasul } exprimés en tétradifon	Fruits Légumes-fruits Autres denrées alimentaires d'origine végétale	2 2 0,05*

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Thiabendazole	Agrumes Noix Fruits à pépins Fraises (autres que les fraises des bois) Bananes Autres fruits Brocolis Autres légumes Pommes de terre Thé Houblon Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	6 0,1* 5 5 3 0,05* 5 0,05* 5 0,1* 0,1* 0,05* 0,05*
Thiodicarbe	(voir Méthomyl)	
Thiométon	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,5 0,02*
Thiophanate-méthyl	(voir Bénomyl et Carbendazime)	
Thirame	(voir dithiocarbamates)	
Toxaphène (Camphéchloré)	Fruits Légumes Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1* 0,1* 0,1*
Triadimefon	Raisins	3
Triadimenol	Fruits à pépins	0,5
	au total	
	Autres baies et autres petits fruits	0,2
	Légumes-fruits	0,5
	Céréales	0,1*
	Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,1*
Triallate	(voir Diallylate)	
Triasulfuron	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,01*
Trichlorfon	Fruits Légumes Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,5 0,5 0,1 0,05*
Tricyclohexyl-étain-hydroxyde	(voir cyhexatin)	
Tridemorphe	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,05*
Trifluraline	Tous les produits alimentaires d'origine végétale	0,01*
Triforine	Fruits Légumes-fruits Choux-raves Choux de Bruxelles Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 0,5 0,2 0,2 0,05*
Vamidothion	Fruits à pépins	0,5
Vamidothionsulfoxyde	au total expr. en amidothion Autres denrées alimentaires d'origine végétale	0,05

Résidus de pesticides	Groupes et exemples de produits individuels auxquels s'appliquent les teneurs maximales en résidus	Teneurs maximales en résidus (mg/kg)
Vinclozoline (somme de la vinclozoline et de tous les métabolites contenant la fraction 3,5-dichloroaniline, exprimés en vinclozoline)	Fruits à pépins Abricots Cerises Pêches (y compris nectarines et hybrides similaires) Prunes Raisins Fraises Fruits de ronces (autres que sauvages) Groseilles Kiwis Radis Rutabagas Légumes-bulbes Solanacées Cucurbitacées à peau comestible Cucurbitacées à peau non comestible Choux de chine Laitues et similaires Endives: witloof Haricots (non écosés) Pois (non écosés) Légumineuses potagères écosées Légumineuses séchées Graines de colza Houblon Thé Céréales Autres denrées alimentaires d'origine végétale	1 2 0,5 2 0,5 5 5 5 5 10 2 0,1 1 3 1 1 2 5 2 2 1 1 1 40 0,1* 0,05 0,1*
Zinèbe	(voir dithiocarbamates)	
Zirame	(voir dithiocarbamates)	

2A. Teneurs maximales des résidus de pesticides admis sur les denrées alimentaires d'origine animale (pesticides liposolubles)

Teneurs maximales en mg/kg (ppm)			
Résidus de pesticides	dans la matière grasse contenue dans les viandes, préparations de viande, abats et matières grasses animales énumérés à l'annexe I partie B sous 1 à 6 (1) (4)	dans le lait cru de vache et de lait entier de vache énumérés à l'annexe I partie B sous la position 0401; pour les autres denrées alimentaires des positions 0401, 0402, 0405 00, 0406 conformément à (2) (4)	dans les oeufs frais dépourvus de leurs coquilles, pour les oeufs d'oiseau et jaunes d'oeufs repris à l'annexe I partie B sous 8 (3) (4)
1. ALDRINE } isolément ou ensemble, exprimés en dieldrine (HEOD)	0,2	0,006	0,02
2. DIELDRINE (HEOD)			
3. CHLORDANE (somme des isomères CIS et TRANS et de l'oxychlordane, exprimés en chlordane)	0,05	0,002	0,005
4. DDT [somme de p,p'-DDT, o,p'-DDT, p,p'-DDE et p,p'-TDE (DDD), exprimés en DDT]	1	0,04	0,1
5. ENDRINE	0,05	0,0008	0,005

Teneurs maximales en mg/kg (ppm)			
Résidus de pesticides	dans la matière grasse contenue dans les viandes, préparations de viande, abats et matières grasses animales énumérés à l'annexe I partie B sous 1 à 6 (1) (4)	dans le lait cru de vache et de lait entier de vache énumérés à l'annexe I partie B sous la position 0401; pour les autres denrées alimentaires des positions 0401, 0402, 0405 00, 0406 conformément à (2) (4)	dans les oeufs frais dépourvus de leurs coquilles, pour les oeufs d'oiseau et jaunes d'oeufs repris à l'annexe I partie B sous 8 (3) (4)
6. HEPTACHLORE (somme de l'heptachlore et de l'heptachloro-époxyde, exprimés en heptachlore)	0,2	0,004	0,02
7. HEXACHLOROBENZENE (HCB)	0,2	0,01	0,02
8. HEXACHLOROCYCLOHEXANE (HCH)			
8.1. isomère alpha	0,2	0,004	0,02
8.2. isomère beta	0,1	0,003	0,01
8.3. isomère gamma (lindane)	2 viande ovine 1 autres produits	0,008	0,1
9. CHLORPYRIPHOS	0,05* viande de volaille	0,01*	0,01*
10. CHLORPYRIPHOS-MÉTHYL	0,05*	0,01*	0,01*
11. CYPERMÉTHRINE, y compris d'autres mélanges de constituants isomères (somme des isomères)	0,05* viande de volaille 0,2 autres produits	0,02	0,05*
12. DELTAMÉTHRINE	0,05 viande de volaille		0,05*
13. FENVALÉRATE y compris d'autres mélanges de constituants isomères (somme des isomères)	0,05* viande de volaille 0,5 autres produits	0,05	0,05*
14. PERMÉTHRINE (somme des isomères)	0,5	0,05	0,05
15. Méthoxychlore	0,05 (5)		
16. CYFLUTHRINE, y compris tituants isomères (somme des isomères)	0,05	0,02*	0,02*
17. LAMBDA-CYHALOTHRINE, y compris d'autres mélanges de constituants isomères (somme isomères)	0,5 (sauf 0207 viande de volaille) 0,02* (0207 viande de volaille)	0,05	0,02*
18. METHIDATHION	0,02*	0,02*	0,02*
19. PIRIMIPHOS-METHYL	0,05*	0,05*	0,05*

* Indique le seuil de détection.

- (1) Pour les denrées alimentaires ayant une teneur en matières grasses égale ou inférieure à 10 % du poids, la quantité de résidus se réfère au poids total de la denrée désossée. Dans ce cas, la teneur maximale est de 1/10 de la valeur exprimée par rapport à la quantité de matières grasses, mais elle doit être au moins égale à 0,01 mg/kg.
- (2) Pour exprimer la teneur en résidus pour le lait cru de vache et le lait entier de vache, il convient de baser le calcul sur une teneur en matières grasses également à 4 % du poids. Pour le lait cru et le lait entier d'une autre origine animale, les résidus sont exprimés sur la base des matières grasses. Pour les autres denrées alimentaires énumérées à l'annexe I sous les positions 0401, 0402, 0405 00 et 0406:
 - ayant une teneur en matières grasses inférieure à 2 % du poids, la teneur maximale est égale à la moitié de celle fixée pour le lait cru et le lait entier,
 - ayant une teneur en matières grasses égale ou supérieure à 2 % du poids, la teneur est exprimée en mg/kg de matières grasses. Dans ce cas, la teneur maximale est égale à 25 fois celle pour le lait cru et le lait entier.
- (3) Pour les oeufs et les produits à base d'oeuf ayant une teneur en matières grasses supérieure à 10 %, la teneur maximale est exprimée en mg/kg de matières grasses. Dans ce cas, la teneur maximale est égale à 10 fois celle pour les oeufs frais.
- (4) Les notes (1),(2) et (3) ne s'appliquent pas dans les cas où le seuil de détection est indiqué.
- (5) par rapport au poids de la viande.

2B. Teneurs maximales des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine animale (autres pesticides)

Résidus de pesticides	Teneurs maximales en mg/kg (ppm)		
	dans les viandes, y compris les matières grasses, les préparations de viande, les abats et les matières grasses animales énumérés à l'annexe I partie B sous 1 à 6	dans le lait et les produits à base de lait énumérés à l'annexe I sous les positions 0401, 0402, 0405 00 et 0406	dans les oeufs frais, dépourvus de leurs coquilles, pour les oeufs d'oiseau et jaunes d'oeufs repris à l'annexe I partie B sous 8
1. ACÉPHATE	0,02*	0,02*	0,02*
2. BÉNOMYL	} somme exprimée en carbendazime	0,1*	0,1*
3. CARBENDAZIME			
4. THIOPHONATE-MÉTHYL			
5. CHLOROTHALONIL	0,01	*0,01*	0,01*
6. GLYPHOSATE	0,5 rognon de porc 2 rognon de bovin, de caprin et d'ovin 0,1* autres produits	0,1*	0,1*
7. IMAZALIL	0,02*	0,02*	0,02*
8. MANCOZEBE	} somme exprimée en CS ₂	0,05*	0,05*
9. MANEBE			
10. METIRAME			
11. PROPINEBE			
12. ZINEBE			
13. MÉTHAMIDOPHOS	0,01*	0,01*	0,01*
14. IPRODIONE	} (somme des composés et de tous les produits de métabolisation contenant la fraction 3,5-dichloroaniline, exprimés en 3,5 dichloroaniline)	0,05*	0,05*
15. PROCYMIDONE			
16. VINCLOZOLINE			
17. FENARIMOL	EX 0208 foie + rognons (a) autres produits 0,02*	0,02	0,02*
18. METALAXYL	0,5*	0,05*	0,05*
19. BENALAXYL	0,5*	0,05*	0,05*
20. DAMINOZIDE (somme du daminozide et de la 1,1-diméthylhydradine exprimée en daminozide)	0,05	0,05*	0,05*
21. ETHEPHON	0,05 *	0,05*	0,05*
22. PROPICONAZOLE	EX 0206 0,1 foie de reminants 0,05* autres produits	0,01*	0,05*
23. CARBOFURAN (somme du carbofuran 3-hydroxy-car-bofuran exprimé en carbofuran)	0,1*	0,1*	0,1*
24. CARBOSULFAN	0,05*	0,05*	0,05
25. BENFURACARBE	0,05*	0,05*	0,05*
26. FURATHIOCARBE	0,05*	0,05*	0,05*
27. METHOMYL	0,02*	0,02*	0,02*
28. THIODICARBE Résidu: somme du méthomyl et du thiodicarbe, exprimée en méthomyl			

Résidus de pesticides	Teneurs maximales en mg/kg (ppm)		
	dans les viandes, y compris les matières grasses, les préparations de viande, les abats et les matières grasses animales énumérés à l'annexe I partie B sous 1 à 6	dans le lait et les produits à base de lait énumérés à l'annexe I sous les positions 0401, 0402, 0405 00 et 0406	dans les oeufs frais, dépourvus de leurs coquilles, pour les oeufs d'oiseau et jaunes d'oeufs repris à l'annexe I partie B sous 8
29. AMITRAZ Résidu: somme de l'amtiraz et de tous ses métabolites contenenat la fraction 2,4 diméthylaniline, exprimée en amitraz	viande de volaille 0,02*		0,02*
30. ALDICARBE Résidu: somme de l'aldicarbe, de son sulfoxyde et de sa sulfone, exprimée en aldicarbe	0,01	0,01*	0,01*
31. THIABENDAZOLE Résidu: somme du thiabendazole et du 5-hydroxy-thiabendazole	0,1 (à l'exception des viandes et autres produits ovins,bovins, caprins)		0,1*

* Indique la limite de détermination analytique.

(a) A partir du 30 juin 1999, et sauf adoption d'une autre teneur, la limite maximale de 0,02* s'appliquera.